

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 16 JUIN 2016

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil seize, le seize Juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Etaient présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Jean-Claude Bayle, Isabelle Brejon, Sandrine Macias Stephan, Gaëlle Gueneau Terrien, Nicole Heurthault, Thomas Pinault, Raphaële Lebreton, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Etaient absents : Denis Poullaouec, Isabelle Petit Leménager, Eric Duval

Denis Poullaouec a donné pouvoir à Sébastien Kergrohen

Isabelle Petit Leménager a donné pouvoir à Raphaële Lebreton

Secrétaire de séance : Sébastien Kergrohen

1. Validation du compte rendu du CM DU 31/03/2016

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 19 Mai 2016 est validé.

2. Point sur la réforme territoriale.

Monsieur le Maire expose les dernières évolutions en matière de réforme territoriale (Loi « Notre »). Le scénario d'une intégration dans Rennes Métropole au 1^{er} janvier 2017 qui avait été largement conforté par différentes délibérations (Mouazé, Rennes Métropole, les communes de Rennes Métropole, le Pays d'Aubigné) et par deux arrêtés préfectoraux (le dernier ayant été « rapporté ») n'est plus d'actualité au regard des conséquences qu'aurait l'élargissement de périmètre sur l'accord local (représentation des élus communautaires, au nombre de 122 aujourd'hui) en diminuant le nombre de ces élus communautaires (23 probablement).

Une commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est tenue le 13 juin 2016, sur convocation de M. Le Préfet. M. Le Maire de Mouazé a demandé de pouvoir s'y exprimer ce qui a été possible (en substance, sa demande a été de rester sur la cohérence initiale, largement validée, c'est-à-dire l'intégration à Rennes Métropole). M. Le Préfet a fait une proposition d'intégrer Mouazé au Val d'Ille pour lequel était prévu un élargissement de périmètre (avec 8 communes de l'actuel Pays d'Aubigné) pour former un nouvel EPCI de 19 communes.

Un vote a eu lieu. 25 pour, 17 contre, 2 abstentions.

Le lendemain (14 juin 2016) un nouvel arrêté préfectoral (signé par M. Patrice FAURE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille & Vilaine portant projet d'élargissement de périmètre du Val d'Ille à 9 communes (du Pays d'Aubigné) dont

Mouazé était pris. Cet arrêté a été notifié à la commune de Mouazé, qui a 75 jours pour se prononcer sur ce nouveau périmètre.

Les élus municipaux expriment leur déception quant à l'issue de ce processus de réforme territoriale qui finalement fait fi des délibérations prises sur le projet le plus cohérent. Il est rappelé qu'il n'y a pas de continuité territoriale avec le Val d'Ille aujourd'hui (on l'aura cependant par Saint Aubin d'Aubigné).

Les élus municipaux ne se prononcent pas sur le nouvel arrêté, mais le feront lors d'un prochain conseil municipal (dans les 75 jours).

Proposition est faite d'organiser une réunion publique pour le Mouazéens sur le sujet le 5 juillet 2016 à 20H30 (avec le Président du Val d'Ille et celui du Pays d'Aubigné). Le secrétaire Général de la Préfecture a précisé qu'il aurait été disponible pour participer à une telle réunion.

3. Ouverture de poste à l'école : recrutement

Sonia LEMOINE, Adjointe aux affaires scolaires fait le point sur la rentrée scolaire (Ecole Jacques Prévert)

Rentrée 2016/2017 : **215 élèves** (soit plus **21 élèves**)

- Ouverture de classe maternelle à la rentrée
- Ecole à 9 classes
- Nomination de 2 nouveaux enseignants
- Location d'un 4ème modulaire
- Extension de l'école : début des travaux prévu pour la Toussaint

Répartition des effectifs :

- PS-MS : 27 103 élèves en maternelle
- PS-MS : 27
- PS-GS : 26
- PS-GS : 23
- CP : 24 (M)
- CE1 : 22 (M)
- CE1-CE2 : 20 (M)
- CE2-CM1 : 22 (M) 112 élèves en primaire
- CM1-CM2 : 24

(M=modulaire)

Personnels intervenant en 2015/2016 :

- Mme PATUREL : atsem (35h)
- Mme BOUSCAUD : atsem en (35h)
- Mlle MESNET : atsem (Fin de Contrat aidé : emploi d'avenir 35h)
- Mme GARNIER : agent de restauration (32h)
- Mlle HORVAIS : agent d'entretien école et bâtiments communaux, surveillance cantine.(Fin de Contrat aidé 30h)
- Mme MONNIER : agent polyvalent, fonction d'atsem, surveillance, garderie, TAP, étude surveillée.(CUI-CAE 30h)
- Mme LOTTON : surveillance cantine, entretien des locaux : restauration + école. (CUI-CAE 25h)
- Mlle LEVEQUE: surveillance cour, surveillance sieste, garderie, TAP, entretien des locaux scolaires. (CUI-CAE 28h)
- Propositions d'évolution

Proposition évolution temps de travail :

- Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (catégorie C),
- Augmentation du temps de travail d'Isabelle MONNIER : passage de 30h à 33 h annualisées,
- Augmentation du temps de travail de Catherine LOTTON : passage de 25h à 33 h annualisées,
- Recrutement d'un agent périscolaire en contrat aidé sur 28h annualisées,

- Recrutement d'un agent périscolaire en contrat aidé sur 20h annualisées.

Délibération n° 2016-023-: Emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) Prolongation du contrat créé le 31 août 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

La délibération du 27 août 2015 qui validait la création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à compter du 31 août 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

La prolongation du dit contrat pour une nouvelle durée de 12 mois à compter du 31 août 2016.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : (14 voix pour)

-- Autorise Monsieur le Maire à prolonger de 12 mois à partir du

31 août 2016 jusqu'au 30 août 2017 le contrat sus cité qui a débuté le 31 août 2015.

-- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le nouveau contrat.

Délibération n° 2016-024-: Emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) Prolongation du contrat créé le 31 août 2015 et augmentation du temps de travail

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

La délibération du 27 août 2015 qui validait la création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à compter du 31 août 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

--- La prolongation du dit contrat pour une nouvelle durée de 12 mois à compter du 31 août 2016.

--- L'augmentation du temps de travail de 25 heures à 33 heures annualisées

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : (14 voix pour)

-- Autorise Monsieur le Maire à prolonger de 12 mois à partir du

31 août 2016 jusqu'au 30 août 2017 le contrat sus cité qui a débuté le 31 août 2015.

-- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le nouveau contrat.

Délibération n° 2016-025-: Emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) Prolongation du contrat créé le 31 août 2015 et augmentation du temps de travail

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

La délibération du 27 août 2015 qui validait la création d'un emploi dans le cadre du

recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à compter du 31 août 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

--- La prolongation du dit contrat pour une nouvelle durée de 12 mois à compter du 31 août 2016.

--- L'augmentation du temps de travail de 30 heures à 33 heures annualisées

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : (14 voix pour)

-- Autorise Monsieur le Maire à prolonger de 12 mois à partir du 31 août 2016 jusqu'au 30 août 2017 le contrat sus cité qui a débuté le 31 août 2015.

-- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le nouveau contrat

Délibération n° 2016-026-: Création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans les métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'**Agent d'entretien polyvalent et de surveillance scolaire et périscolaire** à raison de 28 heures annualisées.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 31 août 2016.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Le recrutement d'un CUI- CAE pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent et de surveillance scolaire et périscolaire à temps partiel à raison de 28 heures annualisées pour une durée de 12 mois.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : (14 voix pour)

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Décide :

-- D'adopter la proposition du Maire

-- Des crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2016.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat.

Délibération n° 2016-027-: Création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans les métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'**Agent polyvalent et de surveillance scolaire et périscolaire** à raison de 20 heures annualisées.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 31 août 2016.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Le recrutement d'un CUI- CAE pour les fonctions d'agent polyvalent et de surveillance scolaire et périscolaire à temps partiel à raison de 20 heures annualisées pour une durée de 12 mois.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : (14 voix pour)

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Décide :

-- D'adopter la proposition du Maire

-- Des crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2016.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat.

Délibération n° 2016-028-: Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ; et de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe compte tenu de

l'augmentation significative du nombre d'élèves à la rentrée scolaire de septembre 2016 et de l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire.

En conséquence, la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet (35 heures annualisées) pour l'exercice des fonctions suivantes :

--- Accompagner les enfants sur les différents temps d'apprentissage sous la responsabilité de l'enseignant,

--- Accompagner les enfants sur les temps de repas, sieste, goûter, garderie,

--- Animer les Temps d'Activités Périscolaires,

--- Participer aux sorties et projets pédagogiques,

à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016 et la modification en conséquence du tableau des emplois.

4. Aide aux rythmes éducatifs (département d'Ille et Vilaine)

Délibération n° 2016-030-: Demande d'aide financière du Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25€ par élève résidant à Mouazé et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Mouazé ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 210 élèves résidant à Mouazé sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

5. Présentation du projet de la rue du Haut Bourg

Délibération n° 2016-031-: Modernisation de la rue du Haut Bourg

Par délibération n° 2015-040 en date du 27 août 2015, le Conseil municipal confiait la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Haut Bourg à SARL INFRA Structures de Chantepie.

Le Conseil municipal, après présentation, valide le plan d'aménagement de la rue.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

6. Tarifs cantine scolaire et périscolaire

Délibération n° 2016-032-: Tarifs cantine et périscolaire au 1^{er} septembre 2016

Actuellement, il n'y a pas de système avec tarification suivant le quotient familial.

Les tarifs appliqués actuellement sont :

- 3,50€ pour la cantine
- 1,20€ pour la garderie jusqu'à 1 heure de présence
- 2,10€ au-delà de 1 heure
- 1,50€ pour TAP

Après étude et propositions du CCAS,

Après discussion lors de précédentes réunions de conseil municipal (ayant retenu 3 tranches de quotient familial)

Il est proposé de retenir les tarifs suivants :

1°) Quotient familial inférieur à 550

- Repas cantine : 2,40€
- Garderie jusqu'à 1 heure : 1,00€
- Garderie au-delà de 1 heure : 1,90€
- TAP : 1,00€

2°) Quotient familial supérieur ou égal à 550 et inférieur à 850

- Repas cantine : 2,90€
- Garderie jusqu'à 1 heure : 1,10€
- Garderie au-delà de 1 heure : 2,00€
- TAP : 1,15€

3°) Quotient familial supérieur ou égal à 850

- Repas cantine : 3,75€
- Garderie jusqu'à 1 heure : 1,20€
- Garderie au-delà de 1 heure : 2,10€
- TAP : 1,50€

Les parents d'enfants scolarisés à l'école de Mouazé, dont le quotient familial est strictement inférieur à 850 auront jusqu'au 15 septembre 2016, pour transmettre la fiche de renseignements à la Mairie. A défaut, tous les tarifs appliqués seront ceux correspondant à la tranche supérieure à 850.

Pour les enfants rentrés en cours d'année, le quotient familial sera demandé pour définir le tarif qui s'appliquera à la rentrée de l'enfant.

Les tarifs appliqués vaudront pour l'année scolaire entière, et ne pourront être revus que pour l'année suivante.

Des remarques sont faites en matière de tarif de garderie (jusqu'à 1h & au-delà d'une heure) qui peuvent présenter un manque de cohérence après des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte et valide la proposition définie ci-dessus.

Votants : 14
Pour : 10 voix
Contre : 2 voix (Nicole Heurtault, Sabrina Gobin)
Abstention : 2 voix (Sandrine Macias Stephan, Bertrand Denis)

7. Questions diverses

--- Sécurisation carrefour des Quatre Chemins

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du conseil départemental en date du 10 juin 2016.

4 solutions d'aménagement du carrefour RD25- RD175 pour améliorer la sécurité ont été proposées aux communes concernées qui après délibéré, ont plutôt opté pour la solution n° 3 et le département poursuit ses études dans ce sens afin d'aboutir au projet définitif

Dans l'attente, le département propose la mise en place d'un giratoire provisoire avant la fin de l'année 2016.

Délibération n° 2016-033: Eclairage public – Rénovation – Renouvellement des candélabres Rues Chateaubriand, Emile Zola, Jules Verne et Impasse Pierre Loti

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014-065 du 18 décembre 2014 dans laquelle, le conseil municipal sollicitait une étude et un plan de financement pour l'opération citée en objet.

Monsieur le Maire présente le plan détaillé des travaux et le tableau financier réalisés par SDe35.

Le coût des travaux s'élève à 41 520€ TTC. Bénéficiant d'une subvention, il restera à la charge de la commune la somme de 7 958€ aux conditions actuelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal s'engage à :

- Réaliser les travaux indiqués
- Verser sa participation financière d'un montant de 7 958€

La dépense a été inscrite au budget primitif 2015 et reportée au budget primitif 2016

Délibération n° 2016-034-: Participation aux frais éducatifs et au transport de ramassage Saint aubin d'Aubigné – Andouillé Neuville pour l'accueil de loisirs du Pays d'Aubigné, association Familles Rurales

Le centre d'accueil de loisirs du Pays d'Aubigné ouvrira ses portes du mercredi 06 juillet 2016 au vendredi 20 août 2016.

L'Association Familles Rurales sollicite :

- une participation aux frais éducatifs pour l'accueil de loisirs « été 2016 »
- la prise en charge des frais de transport de ramassage Saint Aubin d'Aubigné – Andouillé Neuville pour juillet et août 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De participer aux frais éducatifs à raison de 7,50€ par journée de présence et par enfant
- De participer aux frais de transport de ramassage au prorata du nombre de participants

pour la commune de Mouazé.

--- PLU : diagnostic Haies bocagères

Le diagnostic des haies bocagères a été réalisé en partenariat avec le bassin Versant de l'Ille et l'Illet. En 2 réunions (24 mai et 14 juin 2016), les exploitants travaillant sur la commune ont amendé la cartographie proposée.

Cet inventaire apporte des éléments de connaissance sur le bocage en vue de :

- permettre son évolution tout en maîtrisant l'impact sur l'environnement et le cadre de vie,
- préserver la qualité de l'eau, le paysage, les continuités écologiques,
- obtenir une cartographie à jour de l'ensemble des éléments bocagers de la commune,
- répondre aux objectifs du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Rennes.

--- Local commercial sis 17 rue de l'Illet : prévoir une réunion de la commission bâtiments sur le sujet.

--- Soirée jeunes :

Le bilan de la soirée est positif, il a permis de nombreux échanges, dans le cadre d'un moment convivial (en présence du Maire, de la vice-présidente du CCAS, des élus municipaux et membres du CCAS)

94 questionnaires distribués

54 jeunes étaient présents à la soirée

Dépouillement des questionnaires courant août.

Il conviendrait de renouveler l'opération.